



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

| | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| APPELLATION COMMERCIALE | DISQUES DIAMANTÉS PAR ÎLOTS |
| NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET | 460-X |

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR ANAMET
ADRESSE C.P. 538
 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

| Caractérisation chimique. Description | Numéro CAS | % | OSHA PEL (mg/m ³) | ACGIH TLV (mg/m ³) |
|--|---------------|-------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Diamant. | 7782-40-3 | 1-15 | Non applicable. | Non applicable. |
| Nickel. | 7440-02-0 | 20-60 | 1 | 1 |

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------------|--|-----------------|
| Point d'ébullition en °C | Non applicable. | Pression de vapeur (mm Hg) | Non applicable. |
| Point de fusion en °C | Non applicable. | Densité de vapeur (Air = 1) | Non applicable. |
| Densité (Eau = 1) | >1 | Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1) | Non applicable. |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble. | | |
| Aspect et odeur | Disque coloré / Sans odeur. | | |



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

| | | | | |
|--------------------------------------|--|-----------------|------------|-----------------|
| Point d'ignition | Non applicable. | | | |
| Limites d'inflammabilité | LEL | Non applicable. | UEL | Non applicable. |
| Extincteurs | Eau sous forme de brume, CO ₂ , mousse et extincteurs secs. | | | |
| Procédures spéciales d'extinction | Non applicable. | | | |
| Feux spéciaux et risques d'explosion | Non établi. | | | |

SECTION V • RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| Stabilité | Stable. |
| Conditions à éviter | Ne pas utiliser dans des aires totalement non-ventilées. |
| Incompatibilité | Éviter tout contact avec des acides. |
| Produits dangereux de décomposition | Monoxyde et dioxyde de carbone |
| Polymérisation dangereuse | Ne se produit pas. |

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

| | |
|-------------------|---|
| Yeux | Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant au moins 15 à 20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. |
| Peau | Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Inhalation | En cas d'inhalation de poussières de découpage ou de perforation, amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | L'ingestion de ce matériau est peu probable. En cas d'ingestion, surveiller la personne pendant quelques jours pour vérifier qu'elle ne soit victime d'aucun blocage intestinal. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation.

• EXPOSITION À COURT TERME

| | |
|-------------------|--|
| Yeux | La poussière peut causer une légère irritation. |
| Peau | La poussière de ces produits peut causer une irritation mécanique temporaire. |
| Inhalation | Les poussières de ce produit peuvent causer une irritation mécanique du nez, de la gorge et des voies respiratoires. |
| Ingestion | L'ingestion de ce produit est peu probable. Toutefois, en cas d'ingestion, ce |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



produit peut produire une irritation et des gastro-intestinaux.

• EXPOSITION A LONG TERME

| | |
|---|-------------|
| Cancérogène | Non établi. |
| Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction | Non établi. |
| Sensibilité épidermique | Non établi. |
| Sensibilité respiratoire | Non établi. |
| Matériaux synergiques | Non établi. |

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

| | |
|--|--|
| Protection de la vue, du visage, des mains | Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection /bouclier facial) est recommandé lors de l'utilisation de produits abrasifs. |
| Protection respiratoire | Lorsque nécessaire, utiliser une protection respiratoire pour la poussière approuvée (OSHA CFR1910.134). |
| Ventilation | Ne pas utiliser sans une ventilation adéquate (OSHA 29CFR1910.94) (OSHA 29CFR1910.1000) (OSHA CFR1910.213) (OSHA 1910.243). Utiliser une ventilation locale adéquate et une ventilation mécanique d'échappement. |
| Ouïe | Lorsque nécessaire et en accord avec OSHA 1910-215. |
| HMIS | Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 |

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

| | |
|-------------------------------------|---|
| En cas de fuites ou de déversements | Utiliser les précautions standards vis-à-vis la poussière et les substances particulières. |
| Élimination des résidus | Doit être disposé selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées. |

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

| | |
|--|---|
| Entreposage | Aucune information. |
| Manutention | Pour éviter toute possibilité d'abrasion, utiliser une protection normale pour les mains, la figure et le corps en général. |
| Classification Relative à l'expédition | <ul style="list-style-type: none"> • Dénom. d'exp. DOT: Non réglementé. • Dénom. d'exp. TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. |
| •DOT• Classes de | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



| | |
|---------------|---|
| danger | <ul style="list-style-type: none">• Étiquette: Non réglementé.• Classe IATA: Non réglementé.• Classe IMDG: Non réglementé. |
| HMIS | Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 |

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

| | |
|---|-------------|
| Impact environnemental et Distribution | Non établi. |
| Persistance et Dégradation | Non établi. |
| Toxicité | Non établi. |
| Impact des effluents traités | Non établi. |

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Nickel, 100 lb (45.4 kg).
SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Nickel.

STATUS RCRA: Non règlementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS : Non règlementé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: **Hazardous** material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System